

L'annexe suivante fait partie intégrante de la demande du chercheur que vous avez déposée auprès du Service des Archives Diplomatiques et Historiques du Ministère des Affaires étrangères.

ANNEXE

DÉCLARATION DE PROTECTION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Service des Archives Diplomatiques et Historiques du Ministère des Affaires étrangères, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions telles que décrites dans la loi 4781 (Journal Officiel A31/28.2.2021) conserve des archives et des collections et traite¹ des données à caractère personnel² y contenues. Par conséquent, le ministère des Affaires étrangères a le statut de Contrôleur conformément à la législation (règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679/UE).

Dans ce contexte _____(nom du chercheur) accepte, déclare et s'engage à respecter les suivants (*Obligations de confidentialité*) :

1. Le chercheur a l'obligation de traiter comme confidentielle toute information se rapportant à des personnes physiques (données à caractère personnel) auxquelles il accède ou dont il prend connaissance dans le cadre de la conduite de sa recherche ou à l'occasion de celle-ci.
2. Le chercheur s'engage à traiter seules les données personnelles qui sont nécessaires au regard de la finalité indiquée dans sa demande. En particulier, le chercheur extraira de chaque fonds (document de tout format) uniquement les données nécessaires, selon son jugement scientifique, à la réalisation de la recherche spécifique telle qu'énoncée dans sa demande.
3. Le chercheur s'engage à protéger et à préserver la confidentialité des données ci-dessus et à ne pas communiquer, annoncer, transmettre à des tiers ou les rendre disponibles d'aucune manière.
4. Lors de la publication de la recherche ou d'une partie de celle-ci, le chercheur prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'anonymité. Dans le cas où le chercheur souhaite publier des données personnelles, y compris des données permettant d'identifier les personnes concernées, il/elle doit soumettre une demande spéciale pertinente au Service des Archives Diplomatiques et Historiques du ministère des Affaires étrangères.
5. Ces obligations s'appliquent même après la fin de la période d'étude des archives conservées au Service des Archives Diplomatiques et Historiques du ministère des Affaires étrangères.
6. La violation des obligations ci-dessus entraîne les sanctions prévues par les dispositions applicables, notamment le Règlement général sur la protection des données.

¹ Le traitement désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction; (article 4, al. 2 RGPD)

² Les données à caractère personnel désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale; (article 4, al. 1 RGPD)

Le/la déclarant(e) soussigné(e) déclare aussi d'avoir pris connaissance des conditions ci-dessous :

Conformément au Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, nous vous informons que le responsable du traitement des données personnelles est le Ministère des Affaires étrangères.

Le Service des Archives Diplomatiques et Historiques (YDIA) du Ministère des Affaires étrangères traite les données déclarées dans les applications relatives de la Salle de Lecture ou de la plateforme digitale en ligne (nom et prénom, profession, adresse de résidence permanente, numéro de téléphone/fax, adresse e-mail, détails de la carte d'identité ou du passeport) dans la finalité d'exercer une éventuelle obligation légale surgissant de la Loi 4781 (Journal Officiel A31/28.2.2021). En particulier, le traitement de vos données personnelles par leur enregistrement dans un système automatisé, assure l'accès aux archives et collections disponibles dans la Salle de Lecture du Service des Archives Diplomatiques et Historiques du Ministère des Affaires Etrangères et sur la plateforme digitale en ligne, tout en garantissant la sécurité dans l'utilisation des archives. En plus, les données sont traitées de manière anonyme pour l'affichage statistique annuel de la fréquentation de la plateforme du Service des Archives Historiques Diplomatiques du Ministère des Affaires Etrangères.

Vos données personnelles sont conservées pour des raisons de sécurité dans l'utilisation des archives.

En tant que personne concernée, vous pouvez exercer les droits prévus dans les dispositions du Règlement 2016/679. En particulier, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, c'est-à-dire que vous pouvez demander une copie des données personnelles vous concernant et traitées par le Ministère des Affaires étrangères. En outre, vous pouvez exercer les droits de rectification, d'effacement, ainsi que de limitation du traitement des données que vous déclarez dans les applications de la Salle de Lecture et de la plateforme digitale du Service des Archives Diplomatiques et Historiques du Ministère des Affaires étrangères. En cas de demande d'effacement de vos données personnelles, votre accès aux archives et aux collections disponibles dans la Salle de Lecture du Service des Archives Diplomatiques et Historiques du Ministère des Affaires Étrangères cesse d'être autorisé.

Afin d'exercer les droits ci-dessus, vous pouvez contacter l'YDIA à archive1@mfa.gr.

Afin d'assurer la conformité du ministère des Affaires étrangères avec le règlement 2016/679/UE sur la protection des données, un délégué à la protection des données du Ministère des Affaires étrangères a été nommé que les citoyens peuvent contacter à l'adresse e-mail: dpo@mfa.gr.

L'autorité grecque de surveillance pour le contrôle de l'application du Règlement 2016/679 et le dépôt de plaintes est l'Autorité Hellénique de Protection des Données (AHPD), www.dpa.gr, Kifisias av. 1-3, P.C. 11523, Tél.: 2106475600, Fax: 2106475628, E-mail: contact@dpa.gr et complaints@dpa.gr

Le/la déclarant(e)

(Signature)